



ART
ARTISANAT
ASSOCIATION
AUDIOVISUELLE

Concours du F.I.L.M. 2008 Les métiers des ESAT

REGLEMENT DU CONCOURS 2008

Article 1 : Objet

L'association L'Hippocampe organise un **concours du film des métiers exercés dans les ESAT** (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) en lien avec le **Festival International de L'Image des Métiers (F.I.L.M.) de Pézenas**.

Les personnes handicapées qui exercent un métier au sein d'un ESAT peuvent avoir une approche originale de leur activité professionnelle et de la façon qu'ils ont de l'exercer. Fiers de leur travail et heureux de montrer qu'ils l'exercent comme des professionnels à part entière, en lien avec leur encadrement spécifique, les personnes handicapées des établissements candidats, seront associées aux différentes phases de la réalisation du film : conception, script, tournage, montage si possible.

Ces films devront s'adresser à tous les publics, et particulièrement aux jeunes, handicapés ou non, en recherche d'information sur leur orientation professionnelle.

Article 2 : Participants

Ce concours est ouvert à l'ensemble des ESAT de France.

Les films peuvent être réalisés, soit à titre purement amateur, soit en partenariat avec des centres de formation à la vidéo, des institutions de documentation qui assurent ces prestations ou avec l'aide de professionnels. Les conditions de réalisation seront impérativement mentionnées dans la fiche descriptive du film et figurer au générique.

Article 3 : Format de l'œuvre

Les films ne devront pas dépasser 6mn. Au delà de cette durée, les films ne seront pas retenus dans la compétition. Les genres suivants pourront entrer en compétition : reportage, documentaire, fiction, clip vidéo, film publicitaire, film de formation, dessins animés...

Les films en compétition devront être en version française (doublage ou sous titrage possible).

Le film sera au standard DVD, remis en 3 exemplaires, dont les frais de réalisation et d'envoi sont à la charge de l'ESAT compétiteur.

Les conditions légales et réglementaires de publication sont de la responsabilité des ESAT : droit à l'image des personnes présentes sur le film, droits d'auteurs de musique (déclaration Sacem)...

Article 4 : Inscription

La participation à ce concours est gratuite. L'inscription est obligatoire et doit être réalisée à l'aide de la fiche d'inscription qui devra être renvoyée **avant le 15 mai 2008** à l'adresse suivante :

**Association L'HIPPOCAMPE
4 allée des aubépines
37250 VEIGNE**

Les éléments relatifs à l'inscription sont téléchargeable sur le site suivant : www.hippocampe-culture.fr.

L'inscription sera confirmée par L'Hippocampe au plus tard le 31 mai 2008.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à valider l'inscription de chaque participant et à organiser le jury du concours. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'association L'Hippocampe.

La fiche d'inscription comporte, outre les informations sur l'ESAT concurrent, les éléments descriptifs du projet nécessaire à sa sélection.

Article 5 : Modalités d'envoi des productions

La date limite de réception des films est fixée au 31 juillet 2008. Les coordonnées lisibles et complètes devront figurer sur l'emballage (Nom, adresse, téléphone, télécopie, E mail, nombre de cassette, avec la mention "sans valeur commerciale, copie travail").

Article 6 : Jury

Le jury L'Hippocampe désignera les nominés selon les catégories de métiers suivantes : **métiers de l'environnement, métiers de la restauration, métiers du conditionnement, métiers du bâtiment, métiers de la reprographie, autres métiers.** Ce jury retiendra 3 nominés par catégorie de métiers.

Le jury de l'Hippocampe sera composé de membres du CA de L'Hippocampe et de l'association (F.I.L.M.), journalistes, représentants du monde du cinéma, représentants des métiers en ESAT, des partenaires...

L'Hippocampe enverra un certificat de participation à tous les concurrents.

Article 7 : Participation des nominés au Festival du Film des Métiers de Pezenas

Le jury du festival est exclusivement composé de professionnels de l'image, du cinéma et de la télévision. Dans le cadre du partenariat de ce concours, une sélection d'un film par type de métiers sera faite, parmi l'ensemble des nominés, par les organisateurs du festival.

Cette sélection se fera sur les critères propres au jury du Festival, comme les organisateurs du Festival le font pour tous les films retenus, et de façon indépendante du jury L'Hippocampe. Cette sélection vaudra inscription (gratuite) comme concurrent au Festival. Le règlement qui s'applique aux concurrents du Festival est disponible sur le site Internet : www.filmetier.fr et à l'adresse suivante : **F.I.L.M. Association Audiovisuelle Art et Artisanat 4 rue Omer Talon 75014 Paris.** Les participants reconnaissent en avoir pris connaissance.

Les établissements sélectionnés pour le prix spécial de L'Hippocampe seront directement informés par courrier au plus tard le 10 septembre 2008.

Ces concurrents sélectionnés seront invités à participer au Festival International de L'image des Métiers, ils assisteront à la présentation des vidéos devant le jury du Festival et seront présents à la remise des prix.

Les vidéos des concurrents sélectionnés seront ainsi présentées dans le cours normal des présentations du festival sous la rubrique « Prix spécial L'Hippocampe ».

Outre la participation aux présentations des vidéos, les concurrents sélectionnés seront invités à présenter leur activité sur un stand pendant le Festival, **les 3-4-5 octobre 2008.** Les stands seront mis gratuitement à disposition par le Festival, toutefois les autres frais inhérents à cette présence sur le stand seront à la charge de chaque ESAT.

Le séjour des groupes au Festival sera organisé par L'Hippocampe et pris en charge financièrement pour l'hébergement et les repas. Les frais et les modalités de transport de ces groupes seront assurés par les ESAT, sous leur entière responsabilité et à leur frais. **Chaque groupe sera composé de 10 personnes au maximum par ESAT.**

Article 8 : Effet de la participation au concours

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation du présent règlement. Il n'est pas prévu de faire retour des vidéos aux établissements.

Article 9 : Diffusion des œuvres

L'association L'Hippocampe se réserve le droit d'utiliser à des fins non commerciales (expositions, site Internet...) les œuvres réalisées dans le cadre de ce concours et ce, sans formalités préalables ou contrepartie financière.

Article 10 : Contrôle d'huissier

Le présent règlement est déposé chez Maître Jean Paul Launay, huissier de justice – 6 rue Simier 37000 Tours. Il sera adressé sans frais à tout établissement qui en fera la demande.

Les organisateurs se réservent toutefois la possibilité d'adapter le règlement du concours à la lumière de l'expérience ou en cas d'impérieuse nécessité.